



Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2026

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le



ID : 030-253003222-20260127-573_1-DE



Table des matières

I - Le Contexte économique.....	4
A- Perspectives de l'économie mondiale.....	4
B- Perspectives 2025-2026 pour l'économie française	6
C- Le Projet de Loi de Finance 2026.....	8
II - La situation financière du SIDSCAVAR.....	9
A- Territoire et Compétences.....	9
B- Les ressources humaines	12
C- Un socle financier robuste pour de nouveaux horizons.....	14
III – Les projections budgétaires	15
A- Les investissements du mandat.....	15
B- Des investissements pour entretenir l'existant.....	16
C- Evolution de la masse salariale	18
IV- Les Recettes prévisionnelles de fonctionnement	19
A- Les participations des familles et bénéficiaires	19
B- Les participations des Communes membres.....	19
C- Les partenaires financiers institutionnels	20
D- Estimation du résultat 2025.....	21
VII – Réflexion prospective.....	21
A- Vers une consolidation de la compétence Gériatrie	21
B- Vers une coordination territoriale de la santé ?.....	22



Conseil Syndical du 27 janvier 2026

Rapport d'Orientations budgétaires – Exercice 2026

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), un débat a lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un document d'orientations budgétaires, mêlant éléments contextuels et prévisionnels. Ce document prend la forme d'un rapport, communiqué aux membres de l'assemblée délibérante avant la tenue de la réunion, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En outre, l'article 107 de la loi n°2015-991 DU 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Certaines obligations nécessitent la publication préalable d'un décret d'application, d'autres sont immédiatement applicables.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Enfin, ce rapport, qui doit être acté par une délibération spécifique, doit être transmis au Représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre, et publié.

I - Le Contexte économique

A-Perspectives de l'économie mondiale¹

Selon les prévisions de la DG Trésor, sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait +3,0 % en 2025 et +2,9 % en 2026, après +3,3 % en 2024.

En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro.

¹ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/09/11/perspectives-mondiales-a-l-automne-2025-l-economie-mondiale-face-a-un-environnement-commercial-degrade>

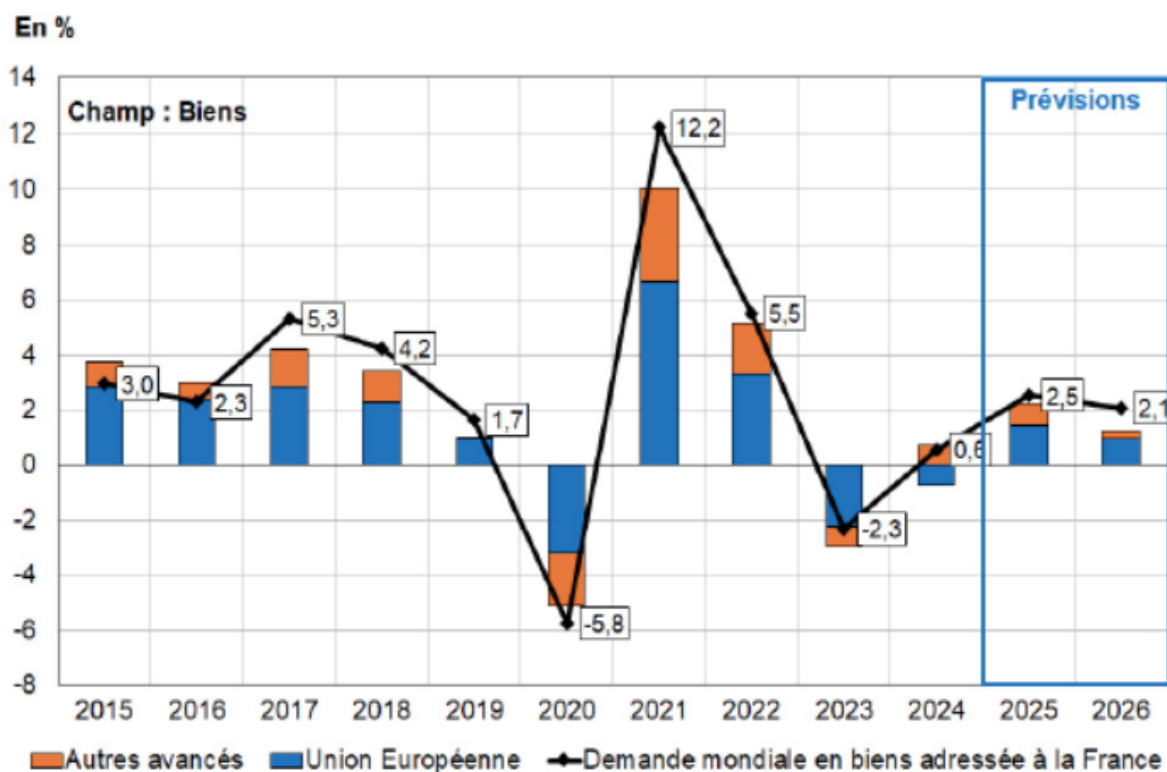


Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à +2,1 % en 2025 et +2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019). Le rebond attendu en 2025, en raison des anticipations de hausses tarifaires au 1^{er} semestre et de la demande des économies avancées, serait plus faible qu'escompté, freiné par le recul des importations en Chine et en Inde. En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis.

Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé, DG Trésor en prévision.



B- Perspectives 2025-2026 pour l'économie française²

Selon les projections, la **croissance du PIB** devrait diminuer à 0.8 % en 2025, avant de remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène. L'inflation devrait augmenter à mesure que les pressions à la baisse antérieures liées aux prix de l'énergie et des télécommunications s'affaibliront, mais rester contenue pour s'établir 1.6 % en 2027.

Le déficit budgétaire devrait passer de 5.8 % du PIB en 2024 à 5.4 % en 2025. Les efforts de consolidation budgétaire devraient se poursuivre en 2026 et 2027, ramenant le déficit budgétaire à 5.2 % du PIB la première année, puis à 5 % la deuxième, principalement au moyen de mesures visant à accroître les recettes. Malgré ces efforts, la dette publique atteindra 122.5 % du PIB en 2027. La stabilisation de la dette d'ici à 2030 nécessitera des ajustements budgétaires plus profonds et des réformes structurelles destinées à stimuler l'investissement, axées en particulier sur l'amélioration de l'adoption des outils numériques, le soutien à l'innovation en faveur des PME, et l'éducation et la formation.

Fin 2025, l'économie française se trouve à un tournant. Après une année 2025 marquée par une croissance atone et une forte incertitude politique et budgétaire, l'année 2026 est perçue comme celle d'un rebond graduel, bien que modeste.

Les prévisions pour 2026 sont légèrement supérieures à celles de 2025, mais restent sous la barre de la croissance potentielle historique de la France.

Institution	Prévision 2025	Prévision 2026
Gouvernement (RESF 2026)	+0,7 %	+1,3 %
Banque de France	+0,7 %	+0,9 %
OFCE / Consensus	+0,6 %	+0,7 % à +0,8 %

Le redémarrage attendu pour 2026 repose sur plusieurs facteurs de soutien, malgré un contexte budgétaire serré :

Le réveil de la consommation des ménages est le moteur principal attendu. L'inflation est désormais stabilisée (autour de 1,3 % - 1,5 %), ce qui permet aux salaires réels de progresser à nouveau. Le levier majeur sera la baisse du taux d'épargne : les Français ont accumulé une épargne de précaution massive en 2024-2025 à cause de l'incertitude. Si la confiance revient, une libération même partielle de cette épargne soutiendra la consommation.

² <https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/economic-surveys/france-economic-snapshot.html>



Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt par la BCE entamée en 2024-2025 met environ 12 à 18 mois à se transmettre pleinement à l'économie réelle. En 2026, ce "choc positif" devrait enfin favoriser le marché immobilier et l'investissement des entreprises, freiné jusqu'ici par le coût de l'endettement.

De plus, les exportations françaises (aéronautique, luxe, pharmacie) devraient bénéficier d'une demande mondiale adressée à la France plus dynamique, compensant ainsi la faiblesse de la demande interne.

Les prévisions tablent sur un marché pétrolier plus détendu en 2026, ce qui allégerait la facture énergétique des entreprises et redonnerait de l'air aux marges de production.

Malgré les coupes budgétaires, certains secteurs restent prioritaires (Loi de Programmation Militaire, décarbonation de l'industrie et les investissements liés à l'IA et à la numérisation).

La croissance de 2026 reste "sous surveillance" à cause de deux obstacles majeurs :

- L'ajustement budgétaire : Le gouvernement doit réduire le déficit public. Les hausses d'impôts ou les baisses de dépenses publiques pourraient amputer la croissance de -0,4 à -0,6 point de PIB en 2026.
- L'incertitude politique : Tant que les ménages et les entreprises craignent une instabilité fiscale, ils reportent leurs décisions d'achat et d'investissement lourds.

2026 devrait donc être l'année du retour du pouvoir d'achat, mais la vigueur de la reprise dépendra surtout de la capacité du pays à lever le "brouillard" politique pour inciter les Français à consommer leur épargne.

Selon les dernières prévisions publiées fin 2025, **l'inflation** en France devrait rester modérée et sous le seuil des 2 % tout au long de l'année 2026.

Le consensus actuel entre le Gouvernement, la Banque de France et les grandes institutions internationales se situe entre **1,3 % et 1,6 %**.

Prévisions d'inflation pour 2026 (Indice des prix)

Institution	Prévision pour la France	Prévision Zone Euro
Gouvernement (PLF 2026)	1,3 %	—
Banque de France	1,3 %	—
BCE (Banque Centrale Européenne)	—	1,9 %
FMI	1,5 %	1,9 %
OCDE	1,6 %	2,0 %



C-Le Projet de Loi de Finance 2026

L'élaboration du budget 2026 du SIDSCAVAR s'inscrit dans un cadre macroéconomique national marqué par une volonté de redressement des finances publiques. Le PLF 2026 impose aux collectivités territoriales et à leurs groupements une participation active à la réduction du déficit public, estimée à un effort global de plus de 5 milliards d'euros à l'échelle nationale.

Pour le SIDSCAVAR, qui possède une compétence sociale forte contrairement à de nombreux syndicats techniques, le PLF 2026 pose des défis majeurs. L'État, dans sa quête d'économies, cible particulièrement les dispositifs d'accompagnement et les subventions de fonctionnement.

Insertion-Emploi : Le gouvernement confirme la réduction du nombre de "Parcours Emploi Compétences" (PEC). Cela complexifie le recrutement pour le syndicat.

Les crédits initiaux prévus dans le cadre du projet de loi de finances prévoient une baisse des aides au poste de l'IAE de 11 %. Pour le SIDSCAVAR, les annexes financières couvriront les 6 premiers mois de l'année et feront l'objet d'une baisse de 6 % par rapport au conventionnement 2025.

Petite Enfance : Le PLF 2026 prévoit une refonte des bonus territoriaux versés par la CAF (via le Fonds National d'Action Sociale - FNAS).

L'accompagnement financier pour le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est bien reconduit et même légèrement conforté dans le PLF 2026 avec une enveloppe de 87,4 millions d'euros dédiée à l'accompagnement financier des communes "Autorités Organisatrices" (AO) du SPPE. C'est une légère hausse par rapport aux 86 millions d'euros de 2025 (+1,6 %). Cette subvention vise à compenser les nouvelles charges liées aux compétences obligatoires (recensement des besoins, information des familles, planification).

Si la subvention est pérennisée, elle reste "**une aide à l'organisation**" (ingénierie, administratif) et ne couvre pas l'intégralité du déficit de fonctionnement des structures, qui reste sensible à la hausse des coûts salariaux (CNRACL) également prévue dans ce PLF 2026.

Par ailleurs, la réduction de l'assiette du FCTVA impacte directement les projets de rénovation ou d'extension des structures d'accueil du syndicat, augmentant le reste-à-charge pour les communes membres.

Enfance et Jeunesse : Le PLF 2026 prévoit une stagnation des dotations pour les accueils de loisirs (ALSH). Sans revalorisation des participations de l'État, le SIDSCAVAR pourrait être contraint de réviser ses tarifs ou de diminuer le nombre de ses prestations (séjours, séjours flash, ...).



II - La situation financière du SIDSCAVAR

Le Syndicat Intercommunal de Développement Social des Cantons de Villeneuve-lez-Avignon et Roquemaure (SIDSCAVAR) a joué un rôle central dans le développement social de son territoire au cours du mandat 2020-2026. Depuis sa création, le SIDSCAVAR a démontré une capacité d'adaptation notable, faisant évoluer ses statuts à plusieurs reprises pour répondre aux besoins changeants des populations. Sa mission s'articule autour des compétences clés : emploi-insertion, petite enfance, enfance-jeunesse et la gérontologie.

Les réalisations marquantes de cette période incluent le maintien et le développement de programme d'insertion professionnelle structurés, une expansion significative des activités collectives et de soutien aux professionnels de la petite enfance et une diversification des services aux seniors, notamment avec la mise en place de l'Espace Ressources Aidants ouvert également aux personnes porteuses de handicap. Ces initiatives témoignent d'un engagement fort envers le bien-être collectif.

L'historique du syndicat et la mise en place de nouveaux services ciblés, tels que l'Espace Ressources Aidants ou la Maison des Familles souligne sa remarquable capacité à s'adapter rapidement aux besoins évolutifs de la collectivité, aux changements démographiques et aux évolutions des politiques publiques. Cette agilité constitue une force significative.

A-Territoire et Compétences

Pour le budget 2026, la population de référence du territoire de compétence du SIDSCAVAR correspond à **39 282 habitants** répartis dans six Communes (tableaux ci-dessous). Depuis sa délibération du 20 mai 2016, le SIDSCAVAR dispose de 3 compétences à délégation obligatoire Emploi-Insertion, Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse. La compétence qui intéresse les seniors, demeure à délégation facultative. Les Communes de Pujaut, Sauveterre, Saze et Villeneuve-lez-Avignon ont adhéré à cette compétence.

	Population SIDSCAVAR INSEE 2022 (budget 2025)	Population SIDSCAVAR INSEE 2023 (budget 2026)	Ecart	Taux	Population Cpce Senior
Les Angles	8 849	9 066	217	2,45%	
Pujaut	4 044	4 139	95	2,35%	4 139
Rochefort-du-Gard	8 282	8 335	53	0,64%	
Sauveterre	2 057	2 069	12	0,58%	2 069
Saze	2 139	2 138	-1	-0,05%	2 138
Villeneuve-lez-Avignon	13 299	13 535	236	1,77%	13 535
TOTAL POPULATION	38 670	39 282	612	1,58%	21 881



Le SIDSCAVAR se caractérise par une population à la fois jeune et âgée. On y trouve des familles et des jeunes actifs, mais aussi une part notable de seniors (36.4% de plus de 55 ans), qui bénéficient des services sociaux et d'aide à domicile proposés par le syndicat.

Le territoire connaît une croissance démographique de **+6.75 %** sur le mandat, en particulier dans les communes les plus urbanisées de Les Angles, Rochefort-du-Gard et Villeneuve-lez-Avignon.

Insertion Emploi : Dans la continuité de sa mission de soutien à l'emploi et d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches administratives, le SIDSCAVAR renforce son offre de service de proximité par l'ouverture d'un nouvel Espace France Services sur la commune de Rochefort-du-Gard. Cette initiative vient compléter l'activité de l'antenne déjà opérationnelle à Villeneuve-lez-Avignon, dont la fréquentation constante démontre le besoin croissant d'un accompagnement humain et personnalisé face à la dématérialisation des services publics. Le déploiement de ce second site répond à plusieurs enjeux stratégiques :

- La réduction de la fracture numérique et sociale en offrant, par un maillage du territoire, un accès facilité aux opérateurs partenaires (CAF, France Travail, Assurance Maladie, etc.).
- L'équité territoriale : Assurer une présence homogène du SIDSCAVAR sur l'ensemble de son périmètre d'action, garantissant ainsi que chaque administré bénéficie du même niveau de service public, quel que soit son lieu de résidence.

Petite enfance : Le secteur de la Petite Enfance constitue le cœur battant de l'action du SIDSCAVAR, représentant à lui seul **57 %** de l'activité globale du Syndicat. Ce secteur est aujourd'hui confronté à une mutation structurelle majeure : la baisse sensible de la natalité sur notre territoire. Cette tendance démographique, qui s'installe durablement, impacte directement le taux de remplissage des structures et modifie les besoins en modes de garde. A cela s'ajoute le départ prévisionnel à la retraite d'un tiers des assistantes maternelles à l'horizon 2030.

La natalité 2025 a chuté de 11.8% sur le territoire

Commune		Les Angles	Pujaut	Rochefort Du Gard	Sauveterre	Saze	Villeneuve Les Avignon	TOTAUX par années
Années	2019	97	20	71	18	16	93	315
	2020	77	21	77	21	22	92	310
	2021	80	24	77	16	11	91	299
	2022	65	35	69	15	15	108	307
	2023	64	28	63	21	20	85	281
	2024	59	22	56	10	14	101	262
	2025	56	22	58	11	13	71	231
TOTAUX par commune		498	172	471	112	111	641	2005
2005								



Relais Petite Enfance						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s	129	124	119	113	113	104
Nombre de places	431	413	389	382	382	357

Face à ce constat, le SIDSCAVAR doit engager une réflexion prospective sur l'évolution de son offre d'accueil.

Enfance Jeunesse : Le fait marquant réside dans le renouvellement du Projet Éducatif Territorial Intercommunal (PEDTI). Véritable colonne vertébrale de l'action en direction de l'enfance et la jeunesse, ce nouveau cadre intègre désormais le « Plan Mercredi », garantissant ainsi une continuité éducative et une cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Cette structuration renforcée s'accompagne d'une évolution majeure du maillage territorial avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la Commune de Sauveterre. Cet accord porte sur la gestion du temps méridien, illustrant la capacité du Syndicat à apporter des solutions opérationnelles et qualitatives aux communes membres.

Gérontologie : Le service de téléassistance, pilier du maintien à domicile des seniors sur le territoire, connaît une mutation importante en raison de l'accélération des cycles technologiques.

Jusqu'à présent, le SIDSCAVAR gère son parc de boîtiers selon un modèle de propriété (acquisition de matériel auprès du prestataire Mondial Assistance), les dépenses étant alors portées en section d'investissement. Or, l'obsolescence technologique rapide des composants actuels rend l'ensemble du parc existant inopérant au 31 décembre 2025.

Face à cette échéance, et afin de garantir une continuité de service optimale et sécurisée pour les bénéficiaires, un changement de stratégie budgétaire et opérationnelle a été arbitrée. Plutôt que de réinvestir dans l'achat de matériels voués à une obsolescence rapide, le Syndicat fait le choix de la location des boîtiers. Ce mode de gestion permet de bénéficier en permanence des dernières innovations (meilleure connectivité, fiabilité accrue des alertes). Ce changement entraîne un transfert de la dépense de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Cette décision, bien qu'augmentant les charges réelles de fonctionnement, sécurise durablement le service de téléassistance en évitant au Syndicat le risque de porter un actif obsolète et coûteux à renouveler massivement.

Événements exceptionnels du mandat

Le mandat a été fortement impacté par la pandémie mondiale de Covid19 et les changements socio-économiques postérieurs. Ces facteurs externes ont



probablement influencé la demande de services avec une augmentation en 2023, les modalités opérationnelles et les besoins des bénéficiaires.

Le SIDSCAVAR a continué ses missions essentielles malgré la crise sanitaire. Il a adapté ses services pour maintenir le lien social et l'accompagnement des populations fragiles, notamment les seniors, les familles et les jeunes.

En collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture, les Communes membres, les professionnels de santé et les bénévoles, le SIDSCAVAR a mis en place un centre de vaccination intercommunal. Son action a permis de rendre la vaccination accessible aux populations les plus fragiles, tout en assurant un fonctionnement fluide et sécurisé du dispositif. 40 641 vaccinations ont été possible grâce à l'intervention de 29 médecins, 70 personnels infirmiers, 38 agents administratifs des communes adhérentes, 53 personnels du SIDSCAVAR et 44 bénévoles associatifs et élus.

Par ailleurs, dans le contexte de l'arrivée massive de réfugiés ukrainiens, le SIDSCAVAR a joué un rôle de coordination essentiel. En partenariat avec les municipalités et les associations locales, le syndicat a contribué à la mise en place d'une épicerie solidaire à l'espace intercommunal des Cigales.

Le SIDSCAVAR a notamment apporté son expertise en matière de développement social et d'aide à la population en difficulté. Il a coordonné la collecte et le tri des dons, géré les stocks et organisé la distribution de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.

Grâce à son réseau, le syndicat a également permis de mettre en relation les familles ukrainiennes et les associations et les bénévoles. Cette initiative a permis d'offrir une aide concrète et digne aux personnes déplacées, tout en favorisant la solidarité et l'entraide au sein du territoire.

B- Les ressources humaines

Effectifs

202 agents employés par la collectivité
au 31 décembre 2024

- > 116 fonctionnaires
- > 24 contractuels permanents
- > 62 contractuels non permanents

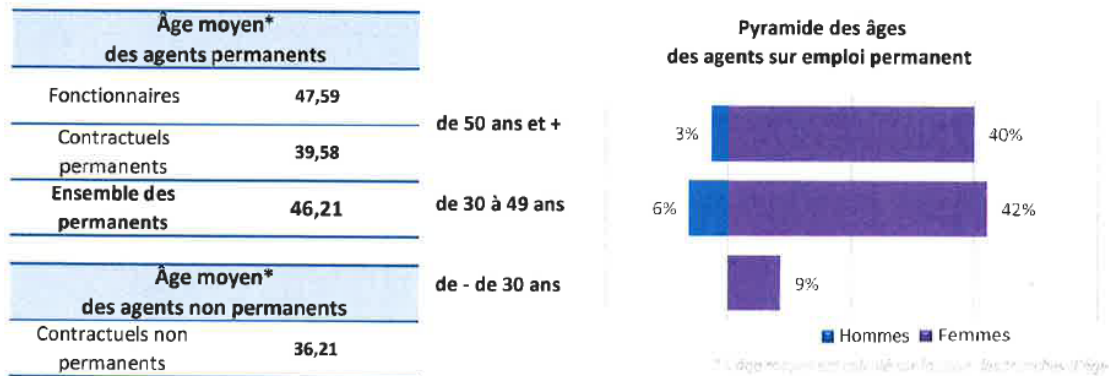


191 agents employés au 31 décembre 2023. Cette augmentation est due à la mutation des agents CCAS de Villeneuve-lez-Avignon au SIDSCAVAR pour la gestion et l'animation des résidences autonomie. Le SIDSCAVAR facture ensuite une prestation de service au CCAS pour remboursement.



Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans



En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans au 31 décembre 2023

Absences

➔ En moyenne, 16,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

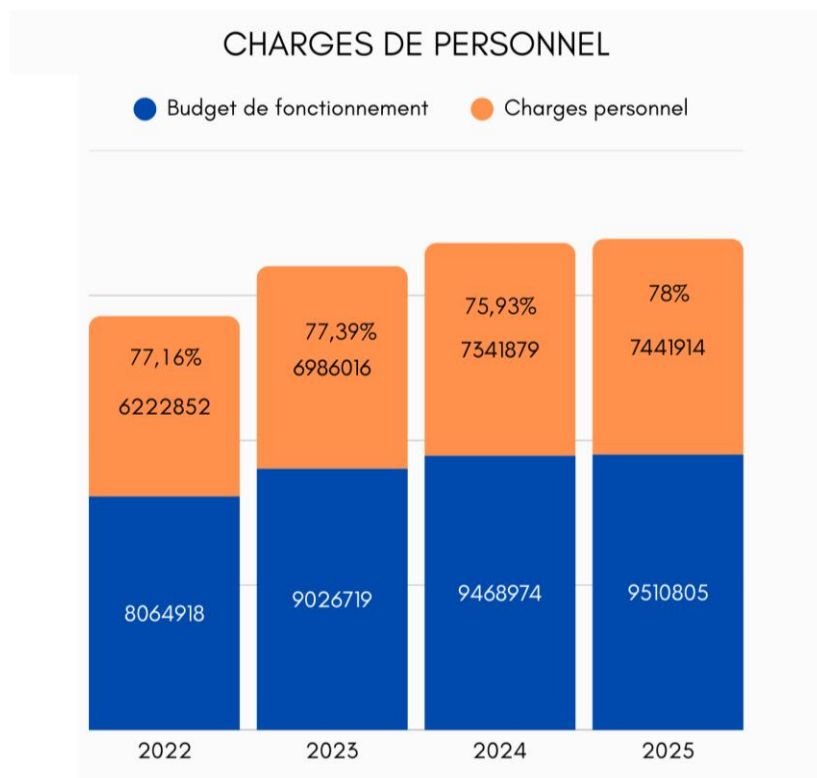
> En moyenne, 4,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,35%	1,32%	3,83%	0,74%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,54%	1,32%	3,99%	0,74%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,22%	2,88%	4,82%	0,74%

C) p2 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Après une baisse des absences en 2023 (8.8 jours) alors qu'elles étaient à 13.9 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire, l'année 2024 a vu à nouveau son taux augmenter. Il s'agit notamment d'arrêt en longue maladie et des mi-temps thérapeutiques.





C-Un socle financier robuste pour de nouveaux horizons

Le SIDSCAVAR récolte aujourd'hui les fruits d'une gestion rigoureuse engagée pour pallier les difficultés structurelles rencontrées entre 2013 et 2017. Grâce au maintien d'une discipline stricte sur les charges à caractère général et à une optimisation constante des recettes, la trajectoire financière du Syndicat s'inscrit désormais dans un cycle vertueux et durable.

Cette stratégie de maîtrise budgétaire, menée avec la volonté constante de limiter la pression financière sur les communes membres, a permis de consolider significativement les marges de manœuvre.

Ainsi, le résultat global de clôture atteint désormais un niveau charnière, permettant de constituer un fonds de roulement solide. Ce « matelas financier » est un levier indispensable au quotidien : il garantit la fluidité du fonctionnement des services, sécurise le paiement des prestataires et permet de faire face aux décalages de trésorerie sans fragiliser le syndicat et permettra d'envisager les investissements à venir sereinement.

Cette politique financière agit donc dans 3 directions :

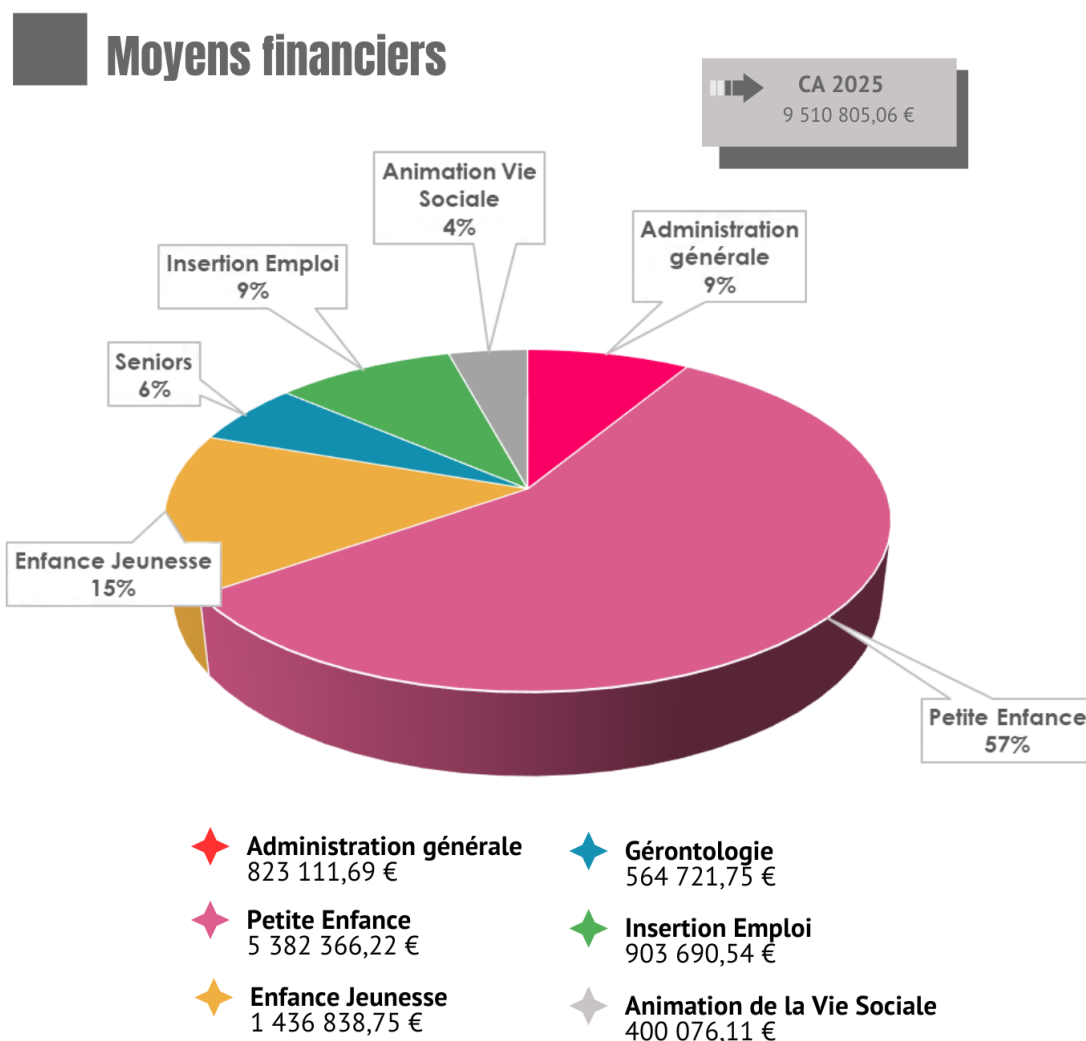
- **Pérenniser et développer** les services existants, ce qui suppose d'équilibrer les résultats d'exploitation et de disposer d'un fonds de roulement conforme aux besoins de l'établissement.
- **Entretien** les bâtiments, installations et matériels en vue d'éviter l'obsolescence et la perte de productivité. Cette préoccupation doit inciter à provisionner d'éventuels résultats d'exploitation sur des prestations de gros entretien et de grosse réparation.



- **Investir** et par conséquent constituer une capacité d'investissement afin de pouvoir construire et équiper les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif souhaité par le Conseil Syndical et les Communes adhérentes.

Les moyens financiers :

Compte Administratif 2025 : **9 510 805.06 €** (dépenses de fonctionnement)



III – Les projections budgétaires

A- Les investissements du mandat

Ce mandat a été marqué par l'achat de la base de loisirs des cigales en mars 2020 auprès de la CAF de Vaucluse pour un montant de **1 930 000 €** qui accueille aujourd'hui de nombreuses activités autres que celles liées à la compétence enfance jeunesse : espace ressources aidants, crèche, maison des familles, activités associatives, rencontre inter CMJ, ... Véritable outil de développement des activités.



Des investissements ont été réalisés sur cet espace pour un montant de **616 990.70 €**, dont l'aménagement du jardin intergénérationnel.

A cela s'ajoutent les investissements réalisés dans les crèches pour un montant de **1 024 565.55 €** répartis comme suit :

EAJE	Dépenses
Maison des petits – Les Angles	76 139.62 €
La Pinède – Les Angles	22 962.30 €
La Marelle – Villeneuve-lez-Avignon	131 644.65 €
La Ribambelle – Villeneuve-lez-Avignon	168.569.12 €
Le Petit Etang – Pujaut	255 142.35 €
Les Petits Loups – Rochefort-du-Gard	117 719.00 €
Les Cigales – Rochefort-du-Gard	230 196.83 €
Multi-sites	22 191.68 €

Conformément aux dispositions de la Loi de Finances, le SIDSCAVAR s'engage, à compter de l'exercice budgétaire 2026, dans la mise en œuvre d'un **"Budget Vert"**. Cet outil d'analyse transversale vise à évaluer l'impact environnemental des dépenses d'investissement selon la méthodologie de la taxonomie européenne (climat, biodiversité, eau, air, déchets). Cette démarche, qui devient une obligation réglementaire pour les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants au 1er janvier 2026, consiste à coter les lignes budgétaires selon leur caractère "favorable", "neutre" ou "défavorable" à la transition écologique. Elle s'inscrit dans une volonté de transparence vis-à-vis des citoyens et de pilotage stratégique des politiques publiques au regard des objectifs de neutralité carbone. »

De plus en plus de financeurs conditionnent leurs prêts ou subventions à la démonstration d'un impact environnemental positif. Par contre, la cotation demande une expertise technique. Pour les services financiers et les directions opérationnelles, cela représentera une étape supplémentaire de saisie et d'analyse.

B- Des investissements pour entretenir l'existant

Décret tertiaire : L'objectif principal du décret est de réduire de manière significative les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires en France, en contribuant ainsi aux engagements climatiques nationaux. Il prévoit des réductions progressives de la consommation d'énergie avec des objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2050. Le décret s'applique aux bâtiments de plus de 1 000 m² (surface de plancher cumulée). Un audit, financé à 80% par le fonds CHENE du programme ACTEE, a été



réalisé à l'espace intercommunal des Cigales pour établir un programme pluriannuel d'investissement. Il s'agira pour le prochain mandat d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement afin de programmer l'ensemble des travaux.

Piscine : les systèmes de filtration des eaux des bassins ont été changés en 2025. Les prochains travaux à prévoir concernent l'étanchéité des bassins et la sécurisation des abords.

EAJE : le système de chauffage a été totalement modifié à l'EAJE le Petit Etang. Une étude de faisabilité est en cours pour connaître les possibilités de rénovation/extension des EAJE les Cigales et la Pinède dans l'objectif de fermer l'EAJE les petits loups, devenu très énergivore.

Amidon 30 : Actuellement hébergé dans des structures modulaires de type Algeco, le service de repassage souffre de conditions d'exploitation précaires qui limitent la qualité de l'accueil des agents en insertion et leurs conditions de travail. Le projet prévoit le regroupement de l'activité repassage et de la lingerie au sein de nouveaux locaux situés sur la commune de Villeneuve-lez-Avignon. Cet investissement permettrait également la rationalisation des coûts et des flux en mutualisant des espaces et des équipements de blanchisserie. Cette opération immobilière constituera un axe fort de la politique d'investissement du Syndicat pour l'exercice à venir.

Parc informatique/logiciel : L'exercice 2026 sera marqué par la modernisation du parc informatique, visant à remplacer les postes obsolètes par des équipements plus performants (Windows 11). Cette démarche s'accompagne du remplacement du serveur central de la collectivité qui doit impérativement évoluer pour réduire les pannes matérielles pour améliorer les conditions de travail des services.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'une nouvelle solution logicielle dédiée aux secteurs de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le logiciel actuel, "Technocarte", est aujourd'hui jugé obsolète et ne permet plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins opérationnels des services, ni aux attentes des familles. Le maintien à niveau de la solution existante nécessiterait des investissements de maintenance disproportionnés sans pour autant garantir une modernisation pérenne des fonctionnalités. En conséquence, l'inscription budgétaire pour 2026 portera sur le déploiement d'un nouvel outil métier. Cet investissement vise à simplifier le parcours des usagers (portail famille modernisé), à sécuriser les processus de facturation et à offrir aux agents un environnement de travail plus intuitif et performant.

Parc automobile : le SIDSCAVAR prévoit une extension de son parc automobile par l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire dédié spécifiquement aux services techniques.

Cette dépense d'investissement répond à un double impératif d'optimisation de la mobilité de la brigade avec la montée en charge des interventions sur les différents sites du territoire et la capacité logistique de transport de matériel. Cet investissement s'inscrit dans une volonté de modernisation des outils de travail afin de garantir une meilleure réactivité du service public et de préserver la santé au travail de nos agents en limitant les contraintes logistiques.



C-Evolution de la masse salariale

Le chapitre des dépenses de personnel constitue un axe majeur des orientations budgétaires pour l'exercice à venir puisqu'il est le poste de charge le plus important **78%**.

Le SIDSCAVAR anticipe une progression sensible de sa masse salariale. Cette évolution s'articule autour de trois leviers principaux :

Le renforcement des contributions sociales (CNRACL) : conformément aux annonces gouvernementales visant à redresser l'équilibre financier de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, le Syndicat devra absorber une hausse de 3 points supplémentaires du taux de cotisation employeur. Cette mesure réglementaire impacte directement et mécaniquement les dépenses de fonctionnement sans modification du temps de travail ou des effectifs.

L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : La masse salariale intègre l'effet mécanique des carrières. Le GVT « positif » correspond aux augmentations liées à l'ancienneté (avancements d'échelons) et aux promotions internes (avancements de grades). Cette dynamique témoigne de la valorisation de l'expérience des agents mais nécessite une enveloppe budgétaire ajustée pour couvrir ces droits acquis.

La mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (Participation Mutuelle) : Dans une démarche de progrès social et conformément à l'obligation législative progressive, le SIDSCAVAR instaure la participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire (santé). Cet investissement dans le capital humain vise à améliorer le pouvoir d'achat des agents et à renforcer l'attractivité du Syndicat en tant qu'employeur, tout en sécurisant le parcours de santé des salariés.

Ces facteurs cumulés imposent une vigilance accrue sur la section de fonctionnement. La stratégie budgétaire consistera donc à absorber ces hausses incompressibles tout en maintenant une épargne suffisante pour financer les projets structurants.

Enfin, dans un souci d'équité et de modernisation de sa politique de rémunération, le SIDSCAVAR inscrit à ses orientations budgétaires la **révision du RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

L'objectif central de cette évolution est de mettre en adéquation le régime indemnitaire du Syndicat avec celui pratiqué par les Communes adhérentes. Ce projet d'harmonisation répond à plusieurs impératifs stratégiques. En alignant les plafonds et les critères d'attribution sur les pratiques des communes membres, le SIDSCAVAR assure une homogénéité de traitement pour les agents exerçant des missions similaires sur un même territoire.

De plus, dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi public, cette mise à jour permet de maintenir la compétitivité du Syndicat en tant qu'employeur, évitant ainsi les distorsions de concurrence entre collectivités voisines et favorisant la mobilité interne.



Cette refonte sera l'occasion d'affiner les critères liés à l'expertise et à la prise de responsabilité, afin que le régime indemnitaire soit un véritable levier de reconnaissance de l'investissement des agents.

Cette évolution budgétaire, qui sera travaillée en concertation avec les instances paritaires (CST), représente un engagement financier volontariste visant à stabiliser les équipes et à valoriser le capital humain du Syndicat.

IV- Les Recettes prévisionnelles de fonctionnement

A- Les participations des familles et bénéficiaires

Certaines tarifications des prestations du SIDSCAVAR seront révisées à la hausse pour 2026.

Dans le secteur enfance-jeunesse, le SIDSCAVAR a fait le choix de la stabilité des tarifs pour l'exercice 2025 et 2026. Cette décision s'inscrit dans un contexte de réforme nationale initiée par la CNAF, qui a imposé la création de nouvelles tranches de quotient familial, impactant déjà mécaniquement et à la hausse les participations financières de nombreuses familles.

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des administrés et de justice sociale, le SIDSCAVAR a délibérément choisi de ne pas augmenter ses propres tarifs. Cette politique vise à éviter un effet "double peine" pour les foyers du territoire, dont les contributions augmentent déjà du fait de l'ajustement aux nouveaux barèmes nationaux. Si cette mesure représente un effort budgétaire pour le syndicat, elle garantit l'accessibilité des services Enfance et Jeunesse au plus grand nombre, tout en absorbant les évolutions réglementaires imposées par nos partenaires institutionnels.

L'abonnement à l'atelier de repassage du chantier d'insertion ainsi que les participations des usagers au service de téléassistance et de restauration à domicile seront revalorisés au 1^{er} janvier 2026 de 0.9 %.

Un suivi étroit du niveau de fréquentation des services est en place notamment dans le domaine de la petite enfance lors des CTAJE ou des points de situation réguliers sur les taux de fréquentation sont systématiquement réalisés avec les responsables des services. Toutefois, la baisse de la natalité, impacte le taux de fréquentation des structures.

B- Les participations des Communes membres

Versement et rétrocession de l'accompagnement financier "Service Public de la Petite Enfance" : dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), un nouveau dispositif d'accompagnement financier est instauré pour soutenir les autorités organisatrices. Conformément aux dispositions législatives, ce financement est initialement fléché vers les communes membres. Toutefois, la compétence "Petite Enfance" étant intégralement exercée par le



SIDSCAVAR, la gestion opérationnelle et financière des structures ainsi que la mise en œuvre de la stratégie territoriale incombent au syndicat.

En conséquence, il convient de prévoir une convention de rétrocession de cet accompagnement financier : les communes adhérentes, après perception des fonds, s'engagent à reverser l'intégralité de cette aide au SIDSCAVAR. Cette recette nouvelle d'un montant de **93 509.55 €** permettra au syndicat de compenser les charges liées aux nouvelles obligations de coordination et d'optimisation de l'offre d'accueil, garantissant ainsi l'équilibre budgétaire du service sans peser davantage sur les contributions communales directes.

Si l'on se réfère à l'inflation prévisionnelle 2026 à 1.6%, la participation des Communes pourrait avoisiner les **2 500 000 €**. En effet, il est nécessaire de tenir compte de la masse salariale représentant **78 %** du budget global et son augmentation par le glissement vieillesse technicité.

Le volume global des cotisations des Communes membres devrait alors être revalorisé pour 2026 en tenant compte des éléments qui précèdent passant de 2 435 300 € en 2025 à environ 2 500 000 en 2026.

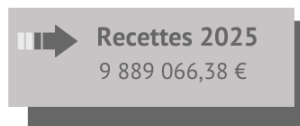
C-Les partenaires financiers institutionnels

La COG 2023-2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale a été signée le 11 juillet 2023 entre l'Etat et la CNAF. Ses objectifs sont ambitieux. Les partenaires dont nous sommes, reçoivent dès à présent le soutien entier de la Caf, notamment pour les Etablissements d'Accueil du Jeune enfants. La participation des **CAF du Gard et de Vaucluse** représentent **41%** des recettes du SIDSCAVAR.

L'Etat renforce sa participation sur L'Espace France Service par un financement forfaitaire annuel versé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), celui-ci passant de 45 000 € à 50.000 €. De plus, le déploiement de l'Espace France Services (EFS) à Rochefort-du-Gard (bi-site de Lirac) permet à la collectivité de bénéficier d'un levier financier nouveau. Cette dotation sera reversée par la Commune de Lirac, porteuse du label EFS à hauteur de 50 % conformément à la convention qui lie les deux entités.

Quant au **Conseil Départemental**, il est sollicité pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants, le chantier d'insertion et dans le cadre de la Conférence des financeurs qui porte les actions en faveur des aidants.





D- Estimation du résultat 2025

L'excédent de fonctionnement 2025 est de **378 261.32 €**, indispensable pour couvrir le besoin de remboursement de l'achat des Cigales et d'un Plan Pluriannuel d'investissement à amender. L'audit énergétique contribuera à définir les investissements indispensables pour le maintien des équipements. Une enveloppe budgétaire pluriannuelle devra être définie.

Les objectifs de fréquentation des crèches ont dû être revus à la baisse au vu de la chute nationale de la natalité ce qui a impacté les recettes. La vigilance sur les remplacements de personnels doit être maintenue, voire renforcée.

VII – Réflexion prospective

A-Vers une consolidation de la compétence Gériatologie

La réflexion prospective sur l'évolution des services conduit aujourd'hui à interroger la place de la compétence gériatologie au sein du SIDSCAVAR. Face à la réalité démographique du territoire, marquée par un vieillissement croissant de la population, cette thématique ne peut plus être abordée de manière isolée ou ponctuelle. Bien que cette compétence soit actuellement exercée à titre optionnel, l'ampleur des besoins constatés sur le terrain suggère une nécessaire montée en puissance. Il s'agit désormais de transformer les interventions actuelles en une politique structurée et pérenne, capable de répondre aux défis de l'autonomie et de la solidarité entre les générations sur l'ensemble du territoire.

Cette consolidation s'appuie sur une expertise déjà solidement ancrée : le SIDSCAVAR est en effet déjà reconnu comme **Espace Ressources Aidants**. Cette structure constitue le pivot indispensable du maintien à domicile, mais son action doit aujourd'hui gagner en envergure. L'enjeu est de pouvoir déployer ses missions de répit, d'information et d'accompagnement psychologique de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. En renforçant la visibilité et l'accessibilité de cet Espace Ressources, nous luttons contre l'épuisement des proches aidants, qui sont les piliers



invisibles de la santé publique locale. Soutenir l'aidant partout sur le territoire, c'est protéger la santé de l'aidé et retarder les situations de rupture qui conduisent à des hospitalisations ou des institutionnalisations précoces.

Les défis de demain étant de garantir une équité d'accès aux services de l'Espace Ressources Aidants pour tous les administrés, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi le SIDSCAVAR pourra consolider l'accompagnement du grand âge et le soutien aux familles qui sont des priorités indiscutables du projet de territoire en s'appuyant sur les partenaires institutionnels tels que le Département ou l'Agence Régionale de Santé.

B- Vers une coordination territoriale de la santé ?

Si la santé n'est pas une compétence historique du SIDSCAVAR, elle devient aujourd'hui un enjeu d'attractivité et de solidarité incontournable pour les communes membres. Face à l'évolution des besoins (grand âge, santé mentale des jeunes, ...), le SIDSCAVAR pourrait explorer en 2026 son rôle de plateforme de coordination. L'objectif n'est pas de se substituer aux professionnels, mais de créer des passerelles entre le social et le soin, par exemple via l'animation d'un Contrat Local de Santé (CLS) ou le soutien à des structures de proximité.

Aujourd'hui les partenaires institutionnels accompagnent les démarches en matière de santé autour des intercommunalités.

Le SIDSCAVAR correspond, eu égard à ses compétences et à son niveau intercommunal, à l'échelle de mutualisation parfaite. Les communes ne peuvent pas porter seules un programme de prévention santé, mais le syndicat le peut pour l'ensemble du bassin de vie.

La réflexion à engager aujourd'hui sur la thématique de la santé ne doit pas être perçue comme la volonté de créer une compétence nouvelle ou coûteuse, mais plutôt comme la reconnaissance d'une réalité déjà à l'œuvre dans les services. Le SIDSCAVAR, par sa proximité avec toutes les étapes de la vie, agit quotidiennement sur les déterminants de santé. Il s'agit désormais de formaliser cette "infusion" pour gagner en lisibilité, en efficacité et en capacité de financement.

Dans le domaine de la **Petite Enfance**, les structures sont déjà des acteurs de prévention de premier plan. Qu'il s'agisse de la qualité nutritionnelle des repas ou de l'attention portée à la santé environnementale via l'utilisation de produits sains, le syndicat protège déjà le capital santé des plus jeunes. Depuis 2025, cette expertise s'oriente également vers le repérage précoce des troubles du développement (Aspie family, Panda, ...), permettant une prise en charge rapide qui évitera des surcoûts éducatifs et sociaux à l'avenir.

Le pôle **Enfance et Jeunesse** illustre également cette mission de santé publique "sans le dire". Nos animateurs et les équipes du Réso'Ados ne font pas que du loisir ; ils constituent le premier rempart contre la fragilité mentale et les conduites à risques. En travaillant sur l'anxiété scolaire, l'estime de soi, la gestion des écrans ou la prévention des addictions, nous traitons à la racine des problématiques de bien-être.



Pour nos **Seniors**, l'action du syndicat dépasse largement le cadre de l'animation. Chaque atelier mémoire, chaque séance de sport adapté et chaque moment de lutte contre l'isolement contribuent directement au maintien de l'autonomie et au retardement de l'entrée en dépendance. La téléassistance et le portage de repas participent au maintien à domicile. En valorisant ces actions sous l'angle du "bien vieillir", le SIDSCAVAR se positionne comme un partenaire naturel des autorités de santé, capable de proposer une alternative préventive au tout-médical.

Enfin, l'expérience acquise au sein du pôle **Insertion**, notamment via Amidon 30, confirme que la santé est souvent le préalable indispensable au retour à l'emploi. Nos efforts pour lever les freins liés aux soins, qu'ils soient physiques ou psychologiques, démontrent qu'une politique sociale efficace est indissociable d'une attention portée à la santé globale de l'individu.

En conclusion, l'introduction de cette réflexion dans les orientations budgétaires vise à transformer ces actions isolées en une stratégie territoriale cohérente. Le SIDSCAVAR possède l'échelle idéale pour coordonner ces initiatives, capturer de nouveaux financements de l'Agence Régionale de Santé et offrir aux communes membres un service de proximité renforcé. Le débat qui s'ouvre doit permettre de décider si le SIDSCAVAR souhaite assumer ce rôle de coordonnateur de la santé territoriale, pour faire du bassin de vie un territoire plus protecteur pour tous ses habitants.

